



CONTAMINES
MONTJOIE

CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 19 décembre 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 14 décembre 2017

Accueil des participants.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants (nombre de voix) : 10

Absents : 6

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, Mme Anne-Sophie GUT, M. Antoine BOISSET, Mme Elodie BOIDARD, M. François BOSSON, M. Alain MUSARD, M. David MERMOUD, M. Alain DUGIT-GROS.

ABSENTS EXCUSES : Mme Josiane MATTEL (pouvoir donné à Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT).

ABSENTS : M. Thierry MIRABAUD, M. Gilles BROTEL, Mme Fanny SILLO DU POZO, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, Mme Peggy LE BRUCHEC.

Monsieur François BOSSON est désigné secrétaire de séance.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Demande de classement de la commune en station de tourisme

Compte tenu des modifications apportées au Code du Tourisme en application de l'article L133-17, et du caractère caduque au 1^{er} janvier 2018 des décrets de classement obtenus selon l'ancien dispositif, les communes doivent demander impérativement leur classement avant cette date.

M. le Maire rappelle que la Commune des Contamines-Montjoie :

- s'est vu octroyer la dénomination de commune touristique le 24 octobre 2014,
- est une commune de patrimoine architectural et patrimoine naturel,
- est une commune de loisirs, de sports et de détente,
- a de nombreux atouts qui ont déjà été reconnus,
- souhaite continuer à les mettre en valeur afin de rester un lieu privilégié de détente et de conserver sa place au niveau national et international.

Le dossier du projet de dépôt du dossier de demande de classement de la commune en station de tourisme est consultable en mairie étant donné le volume de celui-ci.



Considérant que la commune des Contamines-Montjoie répond aux conditions de classement en station de tourisme, notamment en matière :

- d'accès et de circulation dans la commune,
- d'hébergement touristique,
- d'accueil, d'information et de promotion touristique, de services de proximité sur et autour de la commune, d'activités et d'équipements présents sur le territoire,
- d'urbanisme, d'environnement, de patrimoine et d'embellissement du cadre de vie,
- d'hygiène et d'équipements sanitaires.

Afin d'obtenir le classement pour la commune en tant que station classée de tourisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE,

- DE SOLLICITER le classement de la commune de Les Contamines-Montjoie en station classée de tourisme sur la base du dossier réglementaire,**
- DE DEPOSER le dossier auprès des services de la préfecture de la Haute-Savoie,**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement,**
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

2. FINANCES

2.1 Rénovation énergétique - Demande d'aide financière au titre du fonds de transition énergétique

M. le Maire expose au Conseil Municipal, que l'Etat, avec la loi de transition énergétique a mis en place des dispositifs financiers pour aider les collectivités dans 6 domaines d'action :

- réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports,
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- produire des énergies renouvelables locales,
- préserver la biodiversité, protéger les espaces et promouvoir l'urbanisme durable
- développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale.

La Communauté des Communes du Pays du Mont Blanc et les communes membres de l'EPCI mènent donc une réflexion visant à limiter leur impact environnemental sur la qualité de l'air, la problématique du territoire et climatique.

Dans le cadre de sa politique en matière énergétique et de protection environnementale, la commune des Contamines-Montjoie s'engage, et se veut être un territoire à énergie positive pour la croissance verte. Grâce à une campagne de renouvellement de sa flotte de véhicules pour les remplacer par des véhicules propres :

- Acquisition de deux véhicules électriques légers et/ou utilitaires
- Installation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques
- Acquisition de dix vélos à assistance électrique



CONTAMINES
MONTJOIE

L'opération de rénovation énergétique du Presbytère est une autre action qui rentre dans la volonté de la commune des Contamines Montjoie d'être un territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Les coûts et financements prévisionnels de l'action sont prévus ainsi :

Intitulé	Montant total HT	Fond transition énergétique		Autofinancement		Bonus écologique
Acquisition de 10 V.A.E	25 000,00 €	80 %	20 000,00 €	20 %	5 000,00 €	N.C
Acquisition de 2 véhicules électriques	41 334,00 €	50 %	20 467,00 €	20 %	8 267,00 €	12 600,00 €
Installation de 2 bornes de recharge électrique	10 000,00 €	80 %	8 000,00 €	20 %	2 000,00 €	N.C
Rénovation énergétique du Presbytère	69 500,00 €	80 %	55 600,00 €	20 %	13 900,00 €	N.C

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE,

- D'approuver l'action menée pour la rénovation énergétique du Presbytère et le renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules propres,**
- De solliciter auprès de l'état une aide financière au titre du Fonds de Transition Energétique,**
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires au dossier de demande de financement.**

La séance est levée à 18h15.

Le Maire,
Etienne JACQUET

